

P R I X O P U S

22^e édition / Saison 2017-2018
(du 5 septembre 2017 au 3 septembre 2018)

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Prix Écrits de l'année — Article

LES PRIX OPUS

du Conseil québécois de la musique



Catégorie « Écrits de l'année »

- Attribution par collège électoral -

Liste et définitions

Compte tenu du nombre peu élevé d'écrits reçus chaque année, le prix sera remis en alternance, soit une année les articles, et l'année suivante, les livres.

1. Écrits de l'année — ARTICLE

Prix décerné pour un texte traitant d'un sujet d'actualité sous forme d'information ou de critique paru sous forme imprimée ou électronique dans un périodique, un programme de concert ou un livret de disque.

- Le prix est décerné à l'auteur
- Le trophée est remis à l'auteur

2. Écrits de l'année — Livre — Prochain dépôt : juin 2019

Prix décerné pour un ouvrage (une monographie, un essai, un recueil d'essais ou d'écrits divers, un dictionnaire, une compilation, une biographie, un texte historique, un texte critique, un ouvrage de vulgarisation, une édition de correspondances, une édition critique ou commentée d'œuvres musicales, etc.) paru sous forme imprimée ou électronique.

- Le prix est décerné à l'auteur
- Le trophée est remis à l'auteur ou à la maison d'édition

Critères d'appréciation

- Pertinence et actualité du sujet
- Originalité de la pensée
- Qualité de la recherche et de la documentation afférente
- Qualité d'écriture (langue, clarté du propos)
- Qualité technique et graphique du support

Modalités d'inscription

Les individus et les maisons d'édition peuvent inscrire un ou plusieurs articles.

Critères d'admissibilité

Les articles inscrits doivent avoir été publiés au cours des 27 mois précédant le 1^{er} juin de l'année d'inscription, soit entre le 1^{er} mars 2016 et le 1^{er} juin 2018.

Les articles inscrits doivent être des premières publications.

Les articles inscrits doivent répondre à ce critère :

- les principaux auteurs, doivent être citoyen canadien ou résident permanent et résider habituellement au Québec. Le candidat qui réside à l'extérieur du Québec depuis deux ans et plus est exclu, à moins qu'il ne conserve son statut de résident du Québec. Dans ce cas, il est de sa responsabilité de démontrer son admissibilité en confirmant sa participation au régime d'assurance maladie du Québec.

Période d'inscription

La date limite pour une inscription est le vendredi 15 juin 2018.

Un minimum de six (6) inscriptions dans la catégorie Écrits de l'année - Article est nécessaire pour qu'un prix soit remis. Si ce minimum n'est pas reçu à la date limite d'inscription, le Conseil québécois de la musique se réserve le droit de ne pas remettre de prix pour l'année dans la catégorie et de reporter l'inscription.

Frais d'inscription

PRIX OPUS 2017-2018	Frais	+ TPS	+ TVQ	Total
Articles	25 \$	1,25 \$	2,49 \$	28,74 \$

Pièces à déposer

Une inscription est complète lorsque sont reçus :

- Le formulaire d'inscription dûment complété et signé
- Le paiement par chèque ou par carte de crédit en ligne (facture PayPal)
- Six (6) exemplaires de l'article (1 original et 5 photocopies « autorisées » seront aussi acceptés)

Les documents soumis deviennent la propriété du CQM.
(Les dossiers de presse ne sont pas acceptés)

Remise des trophées

Le prix et le trophée sont remis à l'auteur ou aux auteurs.

En l'absence du lauréat au moment de la remise, le comité des prix Opus peut nommer une personne désignée pour recevoir le trophée au nom du lauréat.

PRIX « ÉCRITS DE L'ANNÉE - ARTICLE » - FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Date limite d'inscription : vendredi 15 juin 2018

IDENTIFICATION DE L'ARTICLE			
(Ce libellé sera utilisé pour toutes les communications et, le cas échéant, pour la gravure sur le trophée)			
TITRE			
Auteur(s)			
Maison d'édition ou périodique ou autre référence			
IDENTIFICATION DU DÉPOSANT			
Nom			
Titre professionnel			
Organisme			
Téléphone			
Adresse courriel			
Adresse			
Ville		Code Postal	

À JOINDRE :

Frais d'inscription

28,74 \$ par PayPal

Nous vous enverrons une facture PayPal par courriel ; vous n'aurez qu'à suivre les liens inclus dans le courriel pour faire votre paiement en ligne par carte de crédit.

OU

28,74 \$ par chèque

Veillez libeller votre chèque à l'ordre du Conseil québécois de la musique et le faire parvenir à l'adresse suivante avec le formulaire dûment complété : Les Prix Opus, Conseil québécois de la musique, 1908, rue Panet, bureau 302, Montréal (Québec), H2L 3A2

Exemplaires de l'article

6 exemplaires de l'article (1 original et 5 photocopies « autorisées » seront aussi acceptés)

- Les documents soumis deviennent la propriété du Conseil québécois de la musique.
- Les dossiers de presse ne sont pas acceptés

Signature : _____ **Date :** _____